

Placement garanti PrioriTerre

Terme : 5 ans



APERÇU

Le Placement garanti PrioriTerre est une option responsable qui vous permet de profiter du potentiel de rendement de sociétés soucieuses de l'environnement, tout en protégeant votre capital. Le rendement de ce placement suit un panier de titres d'entreprises de divers secteurs économiques, incluant celui de l'énergie renouvelable, exception faite des domaines du tabac, du nucléaire et de l'armement.

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Possibilité de conversion ou de rachat sous certaines conditions
- Versement des intérêts à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition du rendement à l'échéance²
- Aucuns frais de gestion
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangères
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Indications de rendement	500 \$ et plus
Rendement annuel composé maximal	10,93 %
Rendement cumulé maximal	68,00 %
Taux de participation	100 %

Dates clés	
Période de vente	26 septembre au 20 novembre 2023
Émission du placement	8 décembre 2023
Échéance du placement	8 décembre 2028

Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.

La caisse est l'émetteur du placement.

¹Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter lautorite.qc.ca.

²Sauf l'intérêt payé avant la date d'émission.

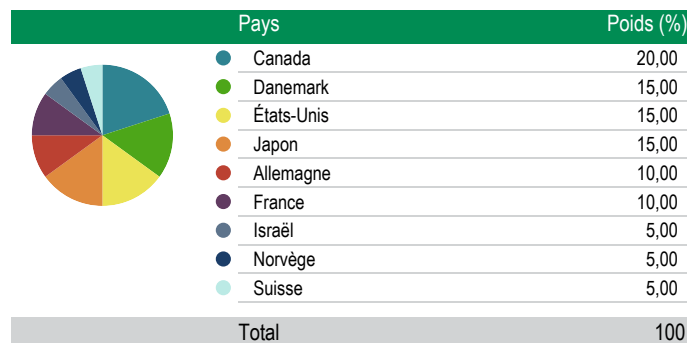
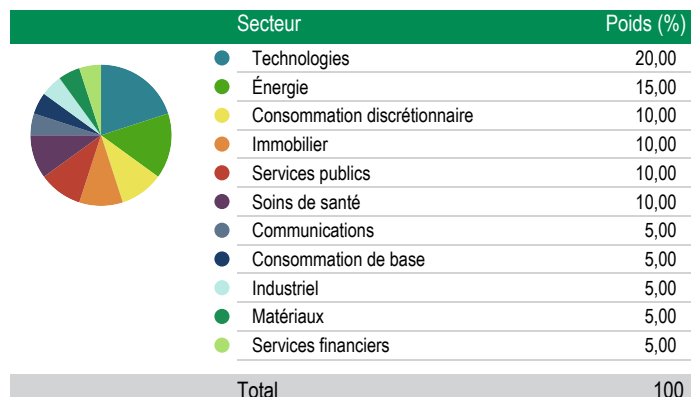
COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de titres est composé de 20 sociétés internationales qui occupent le même poids dans le panier. Ces entreprises sont activement engagées dans la gestion de l'impact environnemental, social et de gouvernance de leurs opérations.

Issues de différents secteurs économiques, dont les énergies renouvelables, elles ont été sélectionnées avec soin pour leur respect du développement durable et les actions qu'elles mettent en place pour gérer l'impact de leurs opérations. Pour connaître les critères de sélection remplis par les entreprises au moment de l'émission du placement (toute entreprise à être incluse au panier de titres respectera ces critères lors de sa sélection), consultez le Profil des entreprises au desjardins.com/prioriterre.

Société	Secteur	Pays
Alstom SA	Industriel	France
Banque de Nouvelle-Écosse	Services financiers	Canada
Denso Corporation	Conso. discrétionnaire	Japon
First Solar Inc.	Énergie	États-Unis
Gecina SA	Immobilier	France
Hydro One Limited	Services publics	Canada
KDDI Corporation	Communications	Japon
Magna International Inc.	Conso. discrétionnaire	Canada
Microsoft Corporation	Technologies	États-Unis
Mowi ASA	Conso. de base	Norvège

Société	Secteur	Pays
Nintendo Company Limited	Technologies	Japon
Novartis AG	Soins de santé	Suisse
Novo Nordisk A/S	Soins de santé	Danemark
Orsted A/S	Services publics	Danemark
SAP SE	Technologies	Allemagne
SolarEdge Technologies Inc.	Énergie	Israël
Texas Instruments Inc.	Technologies	États-Unis
Vestas Wind Systems A/S	Énergie	Danemark
Vonovia SE	Immobilier	Allemagne
Wheaton Precious Metals Corp.	Matériaux	Canada



CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- avez un horizon de placement de 5 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- acceptez de renoncer au rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Ce placement garanti diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance. Le rendement pourrait être nul à l'échéance.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 1,70 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé en fonction de la variation des cours de référence, jusqu'à un maximum de 68,00 %.

Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les 3 derniers mois du terme.

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Le rendement du placement n'est pas touché par les fluctuations des taux de change, même si les cours sont publiés en devises étrangères.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence et pourrait être nul à l'échéance. Votre capital est toujours garanti à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés en ouvrant une session dans AccèsD, section Épargne et placements, ou en consultant desjardins.com/suivrerendement. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD (si le placement est admissible au renouvellement en ligne) ou auprès de votre conseiller, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Une fois par année, après la 3^e année de détention, vous pouvez décider de convertir votre placement dans un autre placement garanti lié aux marchés. Vous pouvez aussi le racheter. À votre demande, la valeur approximative de conversion ou de rachat vous sera communiquée. Veuillez consulter la convention de placement pour en connaître les modalités.

Lors de la conversion ou du rachat, la valeur peut être inférieure au capital investi. Cette valeur n'atteint jamais le maximum possible à l'échéance.

Certaines exceptions peuvent s'appliquer – veuillez consulter la Convention de placement pour obtenir plus d'information à cet égard.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez desjardins.com/pglm ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

PRIX ET DISTINCTIONS



L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur desjardins.com/pglm.

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.

Desjardins et Desjardins gestion de patrimoine sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence.